

Open space : comment améliorer les conditions de travail ?



Prévention des risques professionnels
À destination des employeurs

LES ESPACES DE TRAVAIL

La norme AFNOR NF X 35-102 préconise 10 m² par personne voire 15 m² par personne si l'activité des occupants est fondée sur des communications verbales.

- ▶ Proposer un mobilier de bureau qui s'adapte à la morphologie des salariés.
- ▶ Créer des espaces en fonction du type d'activité.
- ▶ Prévoir des salles de réunion.
- ▶ Proposer des bureaux individuels si besoin.
- ▶ Offrir suffisamment d'espace autour des postes de travail.
- ▶ Dégager les allées de circulation.



LE CONFORT THERMIQUE

La norme AFNOR NF X 35-203 préconise :

- ⇒ Une température : en été, comprise entre 23 et 26°C ; en hiver, comprise entre 20 et 24°C
- ⇒ Une humidité comprise entre 45 et 60 %
- ⇒ Une vitesse d'air inférieure à 0,1 m/s

- ▶ Éviter les postes de travail dans les flux d'air.
- ▶ Prévoir un système de régulation de la température.
- ▶ Prévoir un système de ventilation efficace et anti-polluant.
- ▶ Aérer les locaux régulièrement.

LE CONFORT ACOUSTIQUE

La norme AFNOR NF X 35-121 préconise une ambiance acoustique inférieure à 55 décibels dans le cadre du travail administratif.



- ▶ Installer des matériaux acoustiques au sol, plafond, murs ou cloisons.
- ▶ Isoler le matériel bruyant (machine à affranchir, photocopieur...).
- ▶ Fournir des casques téléphoniques performants.

LE CONFORT VISUEL

La norme AFNOR NF X 35-103 préconise un éclairage compris entre 300 et 500 lux pour les activités de bureau.

- ▶ Favoriser l'éclairage naturel.
- ▶ Prévoir des stores à lamelles horizontales, opaques et orientables.
- ▶ Privilégier les luminaires munis de tubes fluorescents avec grilles de défilement,
- ▶ Proposer des lampes d'appoint individuelles.
- ▶ Choisir des couleurs claires et mates pour les murs, le plafond et les plans de travail.
- ▶ Éviter une surface vitrée supérieure à 25 % de la surface au sol.

- ▶ Prévoir plusieurs interrupteurs pour l'éclairage général d'une grande surface.

À propos des écrans : il est conseillé de les installer perpendiculairement aux fenêtres mais pas directement sous les luminaires.

Le contraste et la luminosité de chaque écran peuvent aussi être réglés. (fond clair à privilégier).

SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL

- ▶ Favoriser le travail collectif sans gêner le travail individuel et la concentration de chacun.



Regrouper les personnes par pôles, par exemple en fonction des projets, des services ou des fonctions, afin d'éviter des flux intempestifs. Il est possible aussi de créer des espaces de coworking dans un autre espace que l'open space.

- ▶ Informer et sensibiliser le personnel aux risques liés au travail sur écran.

- ▶ Solliciter la participation de chacun dans les projets de modification ou de conception d'espaces de travail.



SUR LE PLAN HUMAIN

- ▶ Permettre la personnalisation de son espace de travail individuel et la convivialité : espace détente, pause café...

- ▶ Veiller à ce que les bureaux et l'openspace soient rangés.

- ▶ Demander à ce que le personnel soit discret dans les lieux de passage et parle à mi-voix.



Proposer la rédaction d'une charte commune de «savoir-vivre» pour le respect des collègues.



LES POINTS DE VIGILANCE

- ▶ **Le bruit** : lié aux conversations, machines environnantes (photocopieuse, imprimante...), ventilation...
- ▶ **L'ambiance thermique** : aération des locaux, climatisation, chauffage...
- ▶ **L'ambiance lumineuse** : éclairages collectif et individuel.
- ▶ **L'agencement des postes de travail** : mobilier adapté, postes informatiques, périphériques (souris, téléphone...), espaces de travail.
- ▶ **Les risques liés au travail sur écran** : postures statiques et inadaptées, matériels inappropriés, mobilier non réglable, espaces de travail exigus...

Tous ces éléments peuvent générer des difficultés de concentration, du stress ou encore un mal-être au travail.

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Prévention et de Santé au Travail



Document élaboré par ST Provence
Membre de Présanse Paca-Corse



Retrouvez-nous
sur les réseaux

